



Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD)

Avis sur la note stratégique thématique de la Direction générale de la Coopération internationale (DGCI) sur l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes

- **demandé par le Secrétaire d'Etat à la Coopération internationale, Monsieur Eddy Boutmans, dans une lettre du 8 juillet 2002**
- **préparé par le groupe de travail relations internationales**
- **approuvé par l'assemblée générale du 15 octobre 2002 (voir annexe 1)**
- **la langue originale de cet avis est le français**

1. Résumé

- [1] Le CFDD énonce quelques principes et remarques qu'il a formulés dans son avis général sur l'ensemble des notes sectorielles et thématiques. Le Conseil a fort apprécié la note 'Egalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes'. Il s'agit d'un document très clair, très bien structuré, très stratégique et concret. Le travail de concertation de la société civile avant et pendant l'élaboration de la note pourrait expliquer en partie la qualité de ce document.
- [2] Le Conseil fait quelques remarques générales, notamment au niveau de la cohérence : la DGCI devrait veiller à la cohérence entre les orientations politiques belges en matière de genre et les cadres stratégiques généraux de lutte contre la pauvreté des pays partenaires ; l'attention doit aussi être portée à la cohérence en matière de genre entre les différents niveaux et politiques belges. En ce qui concerne le plan d'action, le Conseil demande que celui-ci soit accompagné d'un calendrier et d'indicateurs de résultats et qu'il soit revu chaque année pour tenir compte notamment des évolutions sur la scène internationale.

2. Remarques générales sur l'ensemble des notes sectorielles et thématiques

- [3] Le Conseil rappelle les principes et remarques qu'il a formulés dans son avis général sur l'ensemble des notes stratégiques (voir avis général sur les notes stratégiques sectorielles et thématiques de la DGCI, 2002A15F). Dans cet avis, le Conseil rappelle entre autres que les notes thématiques et sectorielles auraient dû être élaborées en début de processus pour pouvoir guider l'élaboration des notes géographiques et nourrir les commissions mixtes. Or, il constate que jusqu'à présent, pour des raisons de timing, on a organisé les commissions mixtes avant de disposer des notes stratégiques par pays. De même, les notes géographiques ont pour la majeure partie été élaborées avant que la plupart des notes sectorielles et thématiques ne soient disponibles. Le CFDD regrette cette situation, qui réduit le caractère opérationnel des différentes notes stratégiques, tant celui des notes sectorielles et thématiques qui n'ont pas servi de base à la rédaction des notes géographiques, que celui des notes par pays qui n'ont, jusqu'à présent, pas été disponibles pour la préparation des commissions mixtes.
- [4] Le Conseil insiste pour que les notes stratégiques servent de base aux dialogues politiques entre la Belgique et les pays partenaires. Il est donc important que les notes soient assez concrètes et opérationnelles afin de guider efficacement les négociations politiques.
- [5] Le CFDD est d'avis que la DGCI devrait mettre en place une procédure permettant de contrôler à intervalles réguliers la mise en œuvre des objectifs définis.



- [6] Le Conseil recommande à la DGCI de veiller à ce que les notes et les programmes et projets de coopération s'adaptent aux nouveaux problèmes qui se posent aux pays partenaires et intègrent les acquis internationaux et européens.

3. Appréciation générale de la note « Egalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes »

- [7] Le CFDD a fort apprécié la note « Egalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes ». C'est un document très clair, très bien structuré et surtout très stratégique et concret. Le plan d'action est particulièrement bien fait, mettant en parallèle les éléments de la stratégie et les activités à accomplir pour les réaliser. Les objectifs sont précis et concrets. Le CFDD félicite la DGCI pour ce travail.

- [8] Le Conseil salue le fait que tout un travail de concertation de la société civile (entre autres de la Commission Femmes et Développement - CFD) ait été effectué avant et pendant l'élaboration de la note. La cellule qui a préparé cette note a été ouverte à l'apport des organisations de la société civile; ceci peut expliquer en partie la qualité du document.

4. Remarques générales sur le contenu de la note « Egalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes »

4.1. Cohérence

- [9] La note fait référence à des cadres généraux de lutte contre la pauvreté (CAD, Banque Mondiale, cadres stratégiques nationaux des pays partenaires...), le Conseil estime qu'il n'est pas suffisant d'y faire référence. Il faudrait aussi, d'une part, veiller à la cohérence entre les orientations politiques belges en matière de genre et ces cadres stratégiques généraux et d'autre part, analyser l'impact que ceux-ci pourraient avoir sur les femmes.
- [10] Le Conseil insiste aussi pour que la DGCI veille à maintenir une cohérence, en ce qui concerne la question du genre, entre les différentes politiques fédérales belges (coopération, finances, budget, affaires étrangères...), mais aussi entre le niveau fédéral et le niveau régional.

4.2. Plan d'action

- [11] Le Conseil soutient l'idée que le plan d'action, accompagné d'un calendrier et d'indicateurs de résultats, doit être revu chaque année.
- [12] Le CFDD regrette que la note n'ait pas suffisamment tenu compte des évolutions récentes que l'on a pu remarquer dans certains fora internationaux ces deux dernières années, et qui vont vers des positions plus rétrogrades en ce qui concerne la question du genre. Le Conseil estime que la note devrait relever ces tendances, en faire une analyse critique en en soulignant les dangers et inciter la Belgique à se démarquer de cette évolution.
- [13] Le Conseil estime que la note devrait prévoir davantage d'actions destinées aux hommes.
- [14] Dans la tendance au *gender mainstreaming* (intégration du genre dans tous les domaines politiques), le Conseil est d'avis qu'il faut veiller à garder des actions positives en faveur des femmes. Sinon, le risque existe de tomber dans des politiques neutres ne prenant pas assez en compte les besoins spécifiques des femmes et leurs intérêts à long terme.



4.3. Renforcement des capacités institutionnelles de la DGCI

- [15] Le CFDD apprécie que le renforcement des capacités institutionnelles de la DGCI soit un des éléments de la stratégie. Il insiste surtout sur la construction de capacités du personnel de la DGCI, notamment des personnes qui vont appliquer concrètement la stratégie.
- [16] Le CFDD souligne qu'il est important que la DGCI travaille avec des indicateurs sexo-spécifiques, c'est-à-dire des indicateurs différenciés par sexes. Les indicateurs sexo-spécifiques sont des instruments nécessaires si l'on veut mener les politiques adéquates. Les personnes qui font l'identification des projets, devraient pouvoir identifier plus précisément les acteurs en présence en fonction de leurs sexe et catégorie sociale et évaluer l'impact différencié (hommes/femmes) des actions à mener. Le CFDD s'interroge aussi sur les données sur lesquelles se basent la DGCI, notamment dans son travail sur les indicateurs du Millénaire. Ces données sont la plupart du temps agrégées au niveau international, ce qui pose la question de leur qualité, fiabilité et pertinence en termes d'aide à la décision politique.



Annexes

Annexe 1. Nombre de membres votants présents et représentés lors de l'assemblée générale du 15 octobre 2002

les 4 président et vice-présidents

T. Rombouts, A. Bodson, A. Panneels, R. Verheyen

4 des 6 représentants d'organisations non gouvernementales pour la protection de l'environnement

V. Kochuyt (Birdlife Belgium), R. Moreau (Greenpeace Belgium), T. Snoy (Inter-Environnement Wallonie, IEW), S. Van Hauwermeiren (Bond Beter Leefmilieu, BBL)

4 des 6 représentants d'organisations non gouvernementales pour la coopération au développement

B. Bode (Broederlijk Delen), S. Englebienne (Oxfam-Solidarité), G. Fremout (Vlaams Overleg Duurzame Ontwikkeling, VODO), H. Verleyen (11.11.11)

les 2 représentants d'organisations non gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs

C. Rousseau (Centre de Recherche et d'Information des Organisations des Consommateurs, CRIOC), P. Van Cappellen (Onderzoeks- en Informatiecentrum van de Verbruikersorganisaties, OIVO)

3 des 6 représentants d'organisations des travailleurs (*)

I. Dekelper (Le Syndicat Libéral, CGSLB), B. Melckmans (Fédération Générale du Travail de Belgique, FGTB), A. Wilmart (Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique, CSC)

4 des 6 représentants d'organisations des employeurs

C. Bosch (Federatie Voedingsindustrie, FEVIA), I. Chaput (Fédération des Entreprises de Belgique, FEB), C. Klein (Federatie van de Chemische Industrie van België, Fedichem), P. Vanden Abeels (Unie van Zelfstandige Ondernemers, UNIZO)

les 2 représentants des producteurs d'énergie

H. De Buck (Electrabel), D. Rigaux (Samenwerkende vennootschap voor Productie van Electriciteit, SPE)

4 des 6 représentants du monde scientifique

L. Hens (Vrije Universiteit Brussel, VUB), L. Lavrysen (Universiteit Gent, UG), J.-P. van Ypersele (Université Catholique de Louvain, UCL), H. Verschure (Katholieke Universiteit Leuven, KU Leuven)

Total: 27 des 38 membres ayant droit de vote (*)

(*) Actuellement les organisations des travailleurs doivent encore proposer la candidature de deux de leurs représentants.

Annexe 2. Réunions de préparation de cet avis

Le groupe de travail relations internationales s'est réuni le 14 août, le 11 et le 26 septembre 2002 pour préparer cet avis.



Annexe 3. Personnes ayant collaboré à la préparation de cet avis

Membres ayant voix délibérative et leurs représentants

Prof. Han VERSCHURE (Katholieke Universiteit Leuven) – Président du groupe de travail

J. BOSMAN (KWIA), F. DOUVERE (RUG), B. GLOIRE (Oxfam-Solidarité), S. LARUELLE (Fédération wallonne de l'Agriculture- FWA), M. POZNANSKI (CSA), L. RIJNHOUT (VODO), S. VAN HAUWERMEIREN (BBL), H. VERLEYEN (11.11.11)

Membres n'ayant pas voix délibérative et leurs représentants

P. DESMET (Ministerie Vlaamse Gemeenschap, Administratie Buitenlands Beleid),
H. DOVELMAN (Adm. Buitenlands Beleid, Min. Vlaamse Gemeenschap)

Experts invités

H. RYCKMANS (Commission Femmes et Développement)

Secrétariat

J. DE SMEDT, K. SAQUI